Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 83 (1969)

Artikel: Armoiries des évêques actuels de Suisse

Autor: Dupont Lachenal, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-763045

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Armoiries des évêques actuels de Suisse

par le chanoine L. Dupont Lachenal

Il peut être intéressant de confronter les prescriptions héraldiques de l'Eglise[1] avec les armoiries de l'épiscopat actuel de la Suisse. D'emblée, on constate avec joie que la pratique héraldique des évêques suisses correspond, dans une large mesure, aux règles énoncées.

Avant de passer en revue les armes de chacun des prélats, relevons une fort sympathique coutume qui fait que chaque prélat associe ses armes personnelles ou familiales avec celles de son siège. Il y a là, en effet, non seulement le respect d'une ancienne tradition, mais aussi un signe d'union et de contact entre le pasteur et son troupeau qui est bien dans l'esprit de notre temps. Ayant eu l'occasion de remarquer cette coutume dans les armes des évêques de Lausanne, un héraldiste français, le comte de Saint-Saud, estime que c'est une « louable habitude » et ajoute : « Cet usage, que nous ne saurions trop approuver, en en conseillant l'emploi, commence à être mis en pratique aux Etats-Unis » (*Annuaire Pontifical Catholique*, Paris, Bonne Presse, 1922, p. 431). Outre les Etats-Unis, on retrouve ailleurs aussi des exemples du même usage, notamment en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, etc.

Lorsqu'un évêque occupe un seul siège épiscopal, les armes de celui-ci sont placées aux I et IV de l'écu en écartelure avec les armes du prélat aux II et III. Ainsi font les évêques actuels de Bâle, de Coire, de Lugano, de Saint-Gall, de Sion. Cette disposition, naturelle et simple, est évidemment excellente et met en valeur les deux blasons associés : celui du siège et celui de son titulaire.

Mais lorsque le prélat porte les titres de plusieurs sièges, l'association des divers blasons est nécessairement plus difficile et peut se réaliser de diverses manières. Ainsi en est-il pour l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, comme aussi pour l'abbé de Saint-Maurice qui est en même temps évêque titulaire de Bethléem.

Examinons un à un les blasons des évêques actuels en suivant l'ordre alphabétique des évêchés, auxquels nous ajouterons les abbayes indépendantes de Saint-Maurice et d'Einsiedeln qui leur sont assimilées et dont les prélats font partie de la Conférence épiscopale de Suisse.

1. Bale

Fait rare : trois prélats ont accédé en Suisse à l'épiscopat durant l'année 1968. Le premier d'entre eux est Mgr *Antoine Hänggi,* né à Nunningen, dans le canton de Soleure, le 15 janvier 1917, ordonné prêtre le 2 juillet 1941, élu *évêque de Bâle* par le chapitre de la cathédrale de Soleure le 4 décembre 1967 et confirmé par Rome le 20 décembre, sacré le 11 février 1968 en la cathédrale des saints Ours et Victor à Soleure. Auparavant, le nouveau prélat enseignait à l'Université de Fribourg. Spécialiste en liturgie, il fait partie des Conseils romains pour la réforme du culte et il a pris une part importante à la refonte des livres liturgiques. Ce souci de renouveau et de simplicité, Mgr Hänggi

[1] Cf. notre article sur les *Nouvelles prescriptions du Saint-Siège* dans la revue *Archivum Heraldicum*, 1969, N° 2-3.

le manifeste aussi dans ses armes épiscopales.

L'*évêché de Bâle* a connu une histoire assez mouvementée puisque plusieurs villes ont été successivement résidence épiscopale. *Augst* (*Augusta Rauricorum* ou *Rauracorum*) paraît avoir été le premier évêché, au début du VIIe siècle. Au siècle suivant, les évêques sont établis à *Bâle (Basilea)* et ils y demeurent jusqu'à la Réforme. L'évêque Christophe d'Utenheim se retire alors à Delémont, où il meurt quelques semaines plus tard, en 1527, et son successeur, Jacques Philippe de Gundelsheim, se fixe l'année suivante à *Porrentruy*. La présence des évêques, qui sont aussi princes d'un Etat étendu, fait de cette cité une capitale et l'imposant château qui la domine témoigne encore de ses fastes. L'invasion française de 1792 provoque le départ du dernier évêque qui y résida, Joseph Sigismond de Roggenbach.

L'évêché ne retrouva une stabilité que par la bulle *Inter praecipua* du 7 mai 1828, par laquelle le pape Léon XII, à la suite de longues et difficiles négociations avec les cantons, remaniait profondément le diocèse et lui donnait pour centre *Soleure* tout en lui conservant le titre de Bâle. Le premier évêque du nouveau diocèse fut Mgr Joseph Antoine Salzmann.

Avec le titre de Bâle, les évêques continuèrent tout naturellement de porter les armes de l'ancien évêché, cette « crosse de Bâle » qu'un usage multiséculaire a rendue célèbre et qui doit, pense-t-on, sa forme particulière au *velum* qui, avant de caractériser les crosses abbatiales, a probablement accompagné à l'origine toute crosse. Ce sont ces armes — *d'argent à la crosse de Bâle de gueules* — que, comme ses prédécesseurs, Mgr Hänggi écartèle aux I et IV avec ses armes familiales aux II et III.

La famille Hänggi a adopté au début de ce siècle des armes qui évoquent son habitation à Nunningen : la fontaine située devant la maison familiale, et la

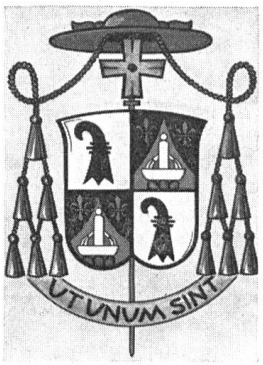

Fig. 1

colline voisine appelée Gilgenberg, ou « colline des lys », le mot *Gilge* étant synonyme de *Lilie*. Ces armes se lisent : *d'azur à la fontaine d'argent, jaillissante des deux côtés, soutenue par un mont de trois coupeaux de sinople, chapé ployé de gueules à deux fleurs de lys d'or*. Sans doute, le chapé de gueules s'ouvrant sur un champ d'azur déroge aux règles strictes de l'héraldique, mais le nouveau prélat n'a pas voulu modifier ce blason par égard pour sa famille qui l'avait adopté. D'ailleurs, les éléments qui le composent peuvent être interprétés dans un sens spirituel : le rouge rappelle le feu de la charité, les lys sont symbole de pureté, l'azur est la couleur traditionnelle de la Vierge et la fontaine représente le ministère du prêtre et de l'évêque qui doit ouvrir à son peuple les sources de la vérité et de la grâce : n'a-t-on pas comparé le rôle du prêtre à celui d'un aqueduc qui n'est rien par lui-même, mais qui doit porter et transmettre les eaux fécondantes. Ainsi pensait déjà saint Augustin lorsqu'il disait (Sermon 128, n. 5) : « C'est la tâche propre du pasteur de découvrir les sources cachées et de procurer aux brebis qui ont soif une eau pure et saine. » Pour compléter ce programme, la devise de Mgr Hänggi reprend la prière du Christ : UT UNUM SINT (Jean 17 : 11, 21, 22).

Les armes du nouvel évêque, dessinées avec art par Mlle Karola Boos, de Fribourg, se présentent avec une ligne

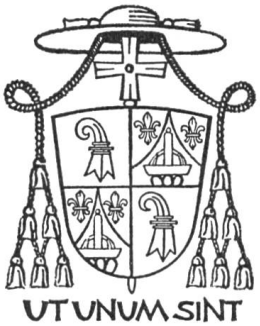

Fig. 2

moderne qui fait apparaître nettement qu'elles sont constituées par l'association de deux blasons distincts : celui de l'évêché et celui du prélat (fig. 1). Un second dessin montre les mêmes armes dans un écu plus traditionnel (fig. 2). On remarquera le dessin renouvelé de la croix processionnelle, le déroulement simplifié des cordonnets du chapeau d'où pendent les trois rangs de houppes réguliers pour les évêques, enfin l'absence de la crosse et de la mitre selon l'usage romain qui vient d'être donné pour règle.

2. Coire

Mgr *Jean Vonderach*, né le 6 mai 1916 à Unterschächen dans le canton d'Uri et ordonné prêtre le 7 juillet 1940, était vicaire général de Mgr Christian Caminada, évêque de Coire, lorsque, le 31 octobre 1957, il fut donné par le Saint-Siège à ce dernier comme coadjuteur avec droit de succession ; en même temps, il était nommé évêque titulaire d'Aradi, un ancien évêché de la région de Carthage, et il reçut la consécration épiscopale dans la cathédrale Sainte-Marie de Coire, le 8 décembre suivant. A la mort de Mgr Caminada, le 18 janvier 1962, Mgr Vonderach est devenu *évêque de Coire* en titre et il préside aujourd'hui l'épiscopat suisse.

Coire (Curia Rhaetorum) est la plus ancienne cité épiscopale de Suisse. Si l'on en croit une tradition, son premier évêque aurait été, dans la seconde moitié du IIe siècle, saint Lucius, qu'on identifie avec un roi de ce nom en Grande-Bretagne, devenu chrétien. Le premier évêque sûr est Asimo qui se fait représenter à un synode milanais en 452. Depuis lors, Coire a toujours été résidence épiscopale et l'est encore.

Mgr Vonderach écartèle aux I et IV : *d'argent au bouquetin saillant de sable, lampassé de gueules,* qui est le blason de l'évêché de Coire, et aux II et III : *d'azur à une étoile à six rais d'or, soutenue d'une fasce ondée d'argent,* qui constitue le blason personnel du prélat. Le champ d'azur et l'étoile d'or appartiennent aux armes de sa famille, auxquelles l'évêque a ajouté la fasce ondée d'argent pour évoquer son patronyme : *Vonderach,* primitivement : *von der Ach*, nom qui désigne un cours d'eau ; la Suisse alémanique possède de nombreuses rivières appelées *Aa, Aach, Ach,* du vieil allemand *aha, ahe*, qui signifie simplement : *eau,* cours d'eau. Quant à l'étoile, elle a souvent un sens marial : l'Eglise, dans les *Litanies de Marie,* compare la Vierge à l'*Etoile du matin* et, dans une hymne, à l'*Etoile de la mer,* l'étoile étant le point lumineux qui guide les navigateurs, qui ouvre le chemin à ceux qui entreprennent un voyage. C'est dans ce symbolisme que Mgr Vonderach a choisi pour devise un vers de l'hymne des fêtes de la Vierge *Ave maris stella:* ITER PARA TUTUM (Rendez sûre notre route).

Le premier dessin (fig. 3) des armes de Mgr Vonderach, que nous trouvons en tête du *Status Cleri Curiensis,* montre l'écu timbré de la croix processionnelle, de la mitre et de la crosse, et surmonté du chapeau d'où descendent quatre rangs de houppes. La crosse est tournée vers l'intérieur et un voile lui est attaché au nœud par une boucle ; ce voile, qui peut être d'un bel effet décoratif, caractérise la crosse des abbés (Heim, *Coutumes et Droit héraldique de l'Eglise,* Paris, Beauchesne, 1949, p. 77) ; de plus, le crosseron tourné vers l'intérieur est aussi regardé par

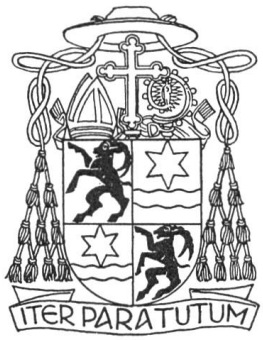

Fig. 3

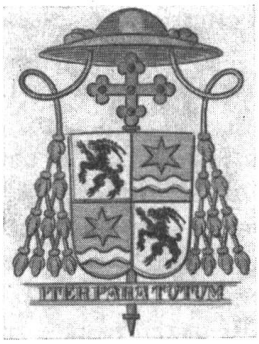

Fig. 4

plusieurs héraldistes comme le signe des abbés dont l'autorité ne sort pas des limites du monastère. D'autre part, les quatre rangs de houppes sont le signe des archevêques.

Sans doute s'est-on rendu compte de ces anomalies à l'évêché de Coire, et un nouveau dessin des armes de Mgr Vonderach a été fait pour son papier à lettres (fig. 4). Le dessin a été très heureusement allégé par la suppression de la crosse et de la mitre, conformément à l'usage romain qui fait règle désormais. En revanche, le dessin laisse subsister le chapeau vert à quatre rangs de houppes. Depuis le cardinal Schiner pour l'évêché de Sion (1513) et depuis le début du XIXe siècle (1801) pour les autres évêchés, les évêques de Suisse ne relèvent plus d'aucune métropole, mais dépendent directement du Saint-Siège. Aussi, pour marquer cette immédiateté, les évêques de Suisse ont-ils souvent timbré leurs armes d'un chapeau à quatre rangs de houppes, ce qui est proprement le chapeau héraldique des archevêques, mais cet usage a fait lentement sa disparition. Mgr Heim (*op. cit.*, p. 126) rappelle que l'héraldique officielle de l'Eglise « ne fait aucune distinction entre les évêques directement sujets du Saint-Siège, les évêques suffragants [d'une métropole] et les évêques titulaires. Tous reçoivent les mêmes insignes ». Or, les évêques — tous les évêques — se voient attribuer par la pratique romaine un chapeau vert à six houppes disposées sur trois rangs : 1, 2 et 3. La survivance de l'ancien usage à Coire est aujourd'hui unique dans tout l'épiscopat suisse ; peut-être s'explique-t-elle par le désir de marquer que Mgr Vonderach est le président des évêques de Suisse, mais une telle présidence n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucun signe distinctif dans l'héraldique officielle de l'Eglise.

On remarquera que, dans le dernier dessin, la partie inférieure de l'écu a la même forme inaccoutumée que dans l'un des dessins des armes de Mgr Hänggi à Bâle: sans doute cette ligne veut-elle souligner que l'écu contient deux blasons associés mais distincts: celui du siège épiscopal et celui du prélat.

3. Lausanne, Genève et Fribourg

Mgr *François Charrière,* originaire de Cerniat (canton de Fribourg) où il est né le 1er septembre 1893, fut ordonné prêtre le 15 juillet 1917 ; il était professeur au Grand-Séminaire lorsqu'il fut nommé par le Saint-Siège *évêque de Lausanne, Genève et Fribourg,* le 20 octobre 1945 et sacré à la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg le 21 novembre suivant.

Les armes personnelles de Mgr Charrière sont : *d'or au globe cerclé, cintré, sommé d'une croisette tréflée et surmonté de trois étoiles à cinq rais posées 1 et 2, le tout d'azur.* Cette heureuse composition a une curieuse histoire. Le prélat s'est inspiré, pour composer ses armes personnelles, de celles de sa Commune d'origine, qui

a elle-même emprunté le globe au blason de l'Ordre des Chartreux pour rappeler que la célèbre chartreuse de La Valsainte se trouve sur son territoire. Ainsi l'emblème cartusien est-il devenu emblème communal, puis emblème épiscopal. La croix qui somme le globe terrestre marque l'intention : évangélisation et sanctification du monde, et les étoiles qui le surmontent élèvent la pensée vers le ciel. Le sens de ces armes est exprimé avec bonheur par la devise choisie par Mgr Charrière et qui n'est autre qu'une demande du *Pater:* ADVENIAT REGNUM TUUM (Math. 6, 10). Si l'on considère que le globe terrestre est un attribut que les rois tiennent en mains, on notera tout particulièrement la cohérence de cet insigne avec la devise qui appelle le « règne » de Dieu.

Ces armes sont posées sur une écartelure représentant le triple titre épiscopal de Mgr Charrière :

Lausanne : *parti d'argent et de gueules à deux ciboires de l'un dans l'autre ;*

Genève : *de gueules à deux clefs gothiques d'or croisées en sautoir ;*

Fribourg : *d'azur au bras-reliquaire d'argent mouvant d'une nuée du même.*

Ces emblèmes ont un sens qu'il convient de rappeler brièvement. La cathédrale de Lausanne est dédiée à Notre-Dame, et le ciboire destiné à contenir le « corps du Christ » en est une image. A Genève, saint Pierre est le titulaire de la cathédrale ; or, les clefs sont l'attribut iconographique et héraldique de l'apôtre qui reçut du Christ le pouvoir de lier et de délier : *Tibi dabo claves regni caelorum* (Math. 16, 18). La cathédrale de Fribourg, enfin, placée sous le vocable de saint Nicolas, s'honore de posséder un fragment de ses ossements dans un magnifique bras-reliquaire en argent du début du XVIe siècle.

Genève et *Lausanne* sont des évêchés très anciens et qui demeurèrent distincts jusqu'au début du XIXe siècle. Le Cartulaire de Lausanne de 1228 rapporte que le siège épiscopal fut d'abord établi à *Avenches (Aventicum)*, la capitale des Helvètes, où vingt-deux évêques auraient siégé ; une supplique au pape de 1447 réduit ce nombre à sept, mais on ne connaît aucun nom avant le VIe siècle, où les évêques paraissent avoir résidé tantôt à Avenches, tantôt à *Windisch (Vindonissa)*. Saint Maire ou Marius quitta Avenches pour venir à *Lausanne (Lausanna),* où il mourut en 594. Ses successeurs demeurèrent à Lausanne jusqu'à l'invasion bernoise de 1536 ; Sébastien de Montfalcon partit alors en Savoie, puis en Bugey, où il mourut en 1560. Après une longue période d'instabilité, l'évêque Jean-Baptiste de Strambin se fixa à *Fribourg (Friburgum Helvetiorum)* en 1663 tout en conservant le titre de Lausanne.

Quant à *Genève (Genava* ou *Geneva),* son premier évêque connu avec certitude, Isaac, paraît aux environs de 400. Genève fut résidence épiscopale durant plus de onze siècles, jusqu'au départ, en 1533, de l'évêque Pierre de La Baume, qui devint ensuite archevêque de Besançon et cardinal, et mourut à Arbois en 1544. Après une période flottante, l'évêque Ange Giustiniani s'installa à *Annecy* en 1568 ; c'est là que continuèrent de résider les évêques de Genève jusqu'à l'invasion française de 1792, qui provoqua le départ de Joseph-Marie Paget, le dernier évêque de Genève résidant à Annecy. Le Concordat de 1801 unit le diocèse de Genève à celui de Chambéry sous le titre de *Chambéry et Genève*; mais ce ne fut qu'une situation éphémère. En effet, après la constitution de la Suisse dans ses frontières actuelles par les Traités de 1815 et 1816, le bref *Inter multiplices* de Pie VII, du 20 septembre 1819, unit la ville et le canton de Genève à l'évêché de Lausanne ; un second bref du même pape, le 30 janvier 1821, corrobora le précédent en conférant à l'évêque les deux titres *de Lausanne et de Genève,* que Mgr Pierre Tobie Yenni fut le premier à porter. En 1872,

Fig. 5

Fig. 6

la démission de Mgr Marilley comme évêque de Genève fut suivie d'une période de grandes difficultés. Le Saint-Siège ayant confié l'administration de Genève à Mgr Mermillod avec le titre de vicaire apostolique, ce titre, qui lui était donné avec le sens qu'on donne aujourd'hui à celui d'administrateur apostolique pour obvier à une situation provisoire, faisait malheureusement penser aux prélats pourvus de fonctions dans les pays non chrétiens ; cette confusion servit de prétexte aux autorités gouvernementales qui expulsèrent Mgr Mermillod. Le conflit s'apaisa à partir de 1883, par la nomination de Mgr Mermillod comme évêque de Lausanne et Genève. (Il est à noter que, durant les dix années précédentes, Mgr Marilley, puis Mgr Cosandey ne furent évêques que du diocèse de Lausanne dont ils portaient le titre seul et les armes seules.)

A *Fribourg,* l'église de Saint-Nicolas érigée par Jules II en collégiale par bulle du 20 décembre 1512, sera élevée au rang de cathédrale par la bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* de Pie XI, du 17 octobre 1924, promulguée à Fribourg le 1er février 1925. En même temps, le titre de Fribourg était joint aux deux anciens titres de Lausanne et de Genève.

Mgr Marius Besson qui fut le premier prélat à porter le triple titre d'*évêque de Lausanne, Genève et Fribourg,* respecta cet ordre officiel en écartelant les armes dans le même ordre : Lausanne aux I et IV, Genève au II et Fribourg au III. Le dessinateur des armes de Mgr Charrière, en 1945, crut pouvoir modifier cet ordre en posant Lausanne au I, Fribourg aux II et III, Genève au IV (fig. 5), ce qui n'est conforme ni à l'ordre chronologique, ni à l'ordre officiel des trois titres. D'ailleurs, en pratique, on constate que les deux dispositions demeurent en usage dans les sceaux de l'administration diocésaine (fig. 6 et 7).

Les armes personnelles de l'évêque sont placées dans un écu posé sur le tout en cœur. Peut-être serait-il possible d'étudier une disposition simplifiée : Lausanne au I, Genève au II, Fribourg au III, armes personnelles au IV ? On trouve une semblable disposition dans les armes de plusieurs abbés de Saint-Gall, d'Engelberg, de Mariastein, qui écartèlent leurs armes personnelles avec plusieurs armes pour rappeler des abbayes unies (Saint-Gall et Saint-Jean, Beinwil et Mariastein), d'anciennes seigneuries ou des possessions

Fig. 7

(Toggenbourg pour Saint-Gall, Grafenort pour Engelberg), des fondateurs ou bienfaiteurs (Seldenburen pour Engelberg, Ferrette pour Mariastein). Une disposition semblable manifesterait de manière heureuse le lien entre l'évêque et le grand « diocèse tripartite » (pour employer l'expression dont le pape Paul VI a usé le 10 juin 1969 à Genève pour désigner le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg).

En même temps, pourrait être refait le dessin de 1945 qui ne répond plus aux dernières prescriptions du Saint-Siège supprimant la mitre et la crosse.

Originaire de Bonfol, dans l'actuel Jura bernois, et donc dans le diocèse de Bâle, mais né le 4 mars 1920 à La Chaux-de-Fonds, dans le canton de Neuchâtel et le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, pour lequel il fut ordonné prêtre le 7 juillet 1946, Mgr *Pierre Mamie* était professeur à l'Université de Fribourg lorsque le Saint-Siège le nomma, le 15 juillet 1968, évêque titulaire d'Otricoli, en Ombrie, et auxiliaire de Mgr Charrière pour le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Le nouvel évêque est le troisième des évêques de Suisse sacrés en 1968 : il reçut son ordination épiscopale à la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg, le 6 octobre 1968.

En tant qu'évêque auxiliaire, Mgr Mamie n'a pas estimé nécessaire de se choisir des armoiries, mais seulement la devise VERITAS ET MISERICORDIA (Psaume 88, 25), qui fut aussi la devise du cardinal Gaspard Mermillod (1824-1892).

4. Lugano

Le canton du Tessin était autrefois partagé entre l'archevêché de Milan et l'évêché de Côme, mais dès la fin du XVIe siècle, la Diète helvétique, puis les Tessinois eux-mêmes aspiraient à constituer un évêché distinct. Après des négociations longues et difficiles, souvent interrompues et souvent reprises, entre le Saint-Siège, la Confédération suisse et le canton du Tessin, une série de conventions furent signées à partir de 1883, qui établirent d'abord une *administration apostolique* du canton (le Tessin refusa l'institution d'un vicaire apostolique qui eût rappelé les pays non chrétiens). Le premier administrateur apostolique fut Mgr Eugène Lachat, auparavant évêque de Bâle, qui eut sa résidence à Balerna. Sa mort prématurée, en 1886, après un an seulement d'administration, rouvrit la question d'une organisation plus stable et de nouvelles négociations aboutirent à la formation du *diocèse de Lugano (Luganum),* nominalement uni au diocèse de Bâle, mais, en réalité, parfaitement autonome sous l'autorité d'un administrateur apostolique-évêque avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres évêques diocésains. Par la bulle *Ad universam catholicam Ecclesiam,* du 7 septembre 1888, Léon XIII donne effet sur le plan ecclésiastique aux conventions conclues avec les autorités civiles.

A Soleure, quatre prélats ont porté, de 1888 à 1968, le double titre d'*évêque de Bâle et de Lugano*: Mgr Léonard Haas, Mgr Jacques Stammler, Mgr Joseph Ambühl, Mgr François von Streng. Aucun d'eux n'a pris dans ses armes un signe représentant Lugano.

En 1968, à la demande du Conseil d'Etat du Tessin, le Conseil fédéral a rouvert des négociations avec le Saint-Siège et une nouvelle convention a été signée le 24 juillet 1968 par Mgr Ambrogio Marchioni, nonce apostolique à Berne, représentant le Saint-Siège, et M. Pierre Micheli, ambassadeur, représentant le Conseil fédéral. Cet accord met fin à l'union purement nominale des diocèses de Bâle et de Lugano, reconnaît la pleine autonomie de celui-ci et accorde à son chef le titre normal d'*évêque de Lugano.* Cette convention prendra effet dès sa ratification.

Le premier administrateur apostolique du Tessin, Mgr Eugène Lachat, voulut marquer dans ses armes, comme les autres évêques de Suisse, son lien avec le territoire soumis à sa juridiction, mais, à défaut de blason constitué, il prit les couleurs du canton en écartelure avec les siennes ; son successeur, Mgr Vincenzo Molo porta lui aussi les couleurs du Tessin, mais les plaça dans un écu posé sur ses armes familiales. Le troisième administrateur, Mgr Alfred Peri Morosini, ne porta que ses armes familiales; mais avec le quatrième, Mgr Aurelio Bacciarini, les couleurs tessinoises se retrouvent, interverties, pour fournir le champ des armes. Mgr Angelo Giuseppe Jelmini, qui lui succéda en 1936, porta d'abord un chef aux couleurs tessinoises également interverties, interversion nécessaire pour éviter de prendre telles quelles les armes de l'Etat, auquel, d'ailleurs, elles appartiennent légalement. En 1949 enfin, sur la proposition de la Société suisse d'Héraldique, Mgr Jelmini adopta définitivement le blason de son diocèse : *parti d'azur et de gueules, au gril d'or brochant sur le tout.* Ainsi le champ demeure-t-il avec ses couleurs antérieures, mais chargé du gril héraldique, attribut de saint Laurent, titulaire de la cathédrale de Lugano. L'image du Saint, avec son gril, figurait déjà dans un sceau du XVIIIe siècle. Dès 1949 Mgr Jelmini porta régulièrement, comme tous les autres évêques de la Suisse, les armes de son siège aux I et IV, écartelées avec ses armes personnelles aux II et III.

Décédé le 24 juin 1968, Mgr Jelmini a pour successeur Mgr *Giuseppe Martinoli.* Né à Marolta le 28 février 1903, celui-ci reçut le presbytérat le 11 juin 1927 ; dès 1932, il enseigna au Grand-Séminaire de Lugano ; il était vicaire général lorsqu'il fut nommé évêque le 30 juillet. Sa consécration épiscopale eut lieu le 15 septembre 1968 en la cathédrale San Lorenzo de Lugano. Jusqu'à la mise en application de la Convention du 24 juillet 1968, le

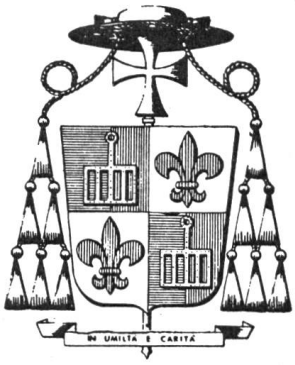

Fig. 8

nouveau prélat porte le titre d'évêque titulaire de Campli, dans les Abruzzes, et administrateur apostolique de Lugano.

Comme son prédécesseur, Mgr Martinoli écartèle les armes de l'évêché de Lugano aux I et IV avec ses armes personnelles aux II et III (fig. 8). La famille Martinoli, connue depuis le XVe siècle, a porté dans ses différentes branches des armes variables, mais toutes ont le lys comme élément commun ; aussi le nouvel évêque l'a-t-il pris pour emblème, avec d'autant plus de raison qu'on peut y voir un attribut iconographique de saint Joseph son patron. Ainsi Mgr Martinoli porte-t-il aux II et III : *d'argent à la fleur de lys de gueules:* armes très belles dans leur simplicité. Sa devise *(motto)* est en langue italienne : IN UMILTA E CARITA. Elle n'apparaît pas littéralement dans l'Ecriture, mais on peut la regarder comme une formule contractée de l'exhortation que saint Paul adresse aux Ephésiens (4, 2) pour leur demander de se conduire entre eux avec humilité et douceur, patience et charité : *cum omni humilitate, et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in caritate.* C'est aussi un rappel de saint Charles Borromée, patron du diocèse, qui portait dans ses armes le mot *Humilitas.*

Le dessin des armes de Mgr Martinoli est dû au talent de Gastone Cambin, de Lugano, qui a su allier les éléments stables à une ligne moderne. Quant à la croix épiscopale, elle reproduit une croix ancienne de la cathédrale de Lugano.

5. Saint-Gall

Mgr *Joseph Hasler,* né à Altstätten dans le canton de Saint-Gall le 22 avril 1900 et ordonné prêtre le 20 mars 1926, était dans le ministère paroissial lorsqu'il fut appelé à la charge épiscopale. Confirmé par le Saint-Siège le 16 avril, il fut sacré en sa cathédrale le 26 mai 1957.

Il descend d'une vieille famille d'Altstätten qui tire sans doute son nom d'un lieu-dit voisin mentionné déjà vers 1300 sous la forme *Hasela,* plus tard *Hasla* ou *Haslach,* toponyme désignant une noiseraie. Ses armes apparaissent au XVIe siècle : elles montrent un rameau de noisetier de trois feuilles et deux fruits, dont la signification est claire ; mais on trouve aussi, en 1520, le rameau de noisetier remplacé par un trèfle et c'est cette dernière forme qu'a adoptée Mgr Hasler dont les armes sont : *de gueules au trèfle d'or.* Il convient de rappeler que le trèfle est souvent employé comme symbole de la Sainte-Trinité.

L'*évêché de Saint-Gall* ne date que du XIXe siècle, mais il a une « préhistoire » plus que millénaire : il a succédé, en effet, à l'*Abbaye de Saint-Gall* fondée au début du VIIe siècle et qui connut un prestigieux développement religieux, culturel et politique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le dernier abbé, Pancrace Vorster, fut contraint par la Révolution de s'exiler et, par ses maladresses et son obstination à revendiquer ses droits temporels, il entrava la restauration de son monastère qui fut définitivement supprimé en 1805. Par la bulle *Ecclesias quae antiquitate,* du 2 juillet 1823, Pie VII — dont ce fut l'un des derniers actes — érigea Saint-Gall en évêché en l'unissant à Coire sous le nom d'évêché de *Coire et Saint-Gall.* Mais cet arrangement ne donna satisfaction ni d'un côté ni de l'autre et, dès 1836, un vicaire apostolique fut désigné pour Saint-Gall avec le sens qu'on donne actuellement à un administrateur apostolique chargé d'une mission temporaire. Ce provisoire

Fig. 9

prit heureusement fin en 1847 par la bulle *Instabilis rerum humanarum* de Pie IX, datée du 8 avril et promulguée le 28 juin : l'union avec Coire était dissoute et Saint-Gall constituait désormais un évêché indépendant. Mgr Johann Mirer, auparavant vicaire apostolique, devint le premier évêque du nouveau diocèse et fut sacré le 29 juin.

L'Abbaye de Saint-Gall avait pour armes un ours noir sur un champ d'or. Cet emblème s'explique par un épisode de la vie de saint Gall où l'on voit le saint ermite servi par un ours qui lui apporte du bois. Les évêques de Saint-Gall ont heureusement repris l'emblème porté par les anciens abbés, en lui apportant toutefois pour s'en distinguer une discrète et bienvenue « brisure » héraldique : l'ours porte une bûche sur son épaule droite. Ainsi l'évêché de Saint-Gall a-t-il pour armes : *d'or à l'ours de sable, armé et lampassé de gueules, portant sur son épaule droite un écot au naturel.*

Les armes de Mgr Hasler, d'un dessin élégant, montrent les blasons régulièrement écartelés de l'évêché aux I et IV et de l'évêque aux II et III. Elles sont posées sur une crosse d'une belle ligne (fig. 9), et qui veut sans doute rappeler que l'évêché continue en une certaine manière l'ancienne et illustre abbaye : la crosse est, en effet, le signe propre des abbés, mais, pour les évêques, elle doit faire place à la croix processionnelle. Dans une étude sur les *Armoiries épiscopales,* l'*Annuaire Pontifical Catholique* de 1920 (Paris, Bonne Presse, p. 469) faisait ces remarques : « La crosse est l'insigne de l'Abbé : celui-

ci timbre ses armes d'une crosse, et ne peut mettre la croix qui est l'insigne de l'Evêque », et, constatant le fait que des évêques surmontent leur écu d'une crosse seule, le même ouvrage continue ainsi : « Or, il ne saurait héraldiquement et liturgiquement en être ainsi. Les Evêques doivent sommer leurs armes d'une croix d'or fichée en pal au milieu de l'écu [ou plutôt derrière l'écu], c'est leur signe distinctif et ce qui distingue leurs armoiries, quand elles ne sont pas en couleurs [c'est-à-dire quand on ne peut connaître la couleur du chapeau et des glands], de celles des Abbés. »

Dans les armes de Mgr Hasler, les cordonnets du chapeau se terminent régulièrement par trois rangs de houppes et la devise fait un heureux jeu de mots : PRODESSE MAGIS QUAM PRAEESSE (Plutôt être utile qu'être chef, plutôt servir que présider).

6. Sion

Le 8 août 1952 le Saint-Siège nommait *évêque de Sion* Mgr *Nestor François Adam,* issu d'une famille de Lorraine établie au XVIIIe siècle dans la vallée d'Aoste, où il est né, à Etroubles, le 7 février 1903. Ordonné prêtre le 28 août 1927, il devint en 1939 prévôt crossé et mitré du Grand-Saint-Bernard. Mgr Adam a reçu son ordination épiscopale à la cathédrale de Sion Notre-Dame-du-Glarier le 12 octobre 1952.

C'est en 1939, lors de son élection prévôtale, que Mgr Adam fut amené à composer ses armes personnelles qui sont d'une belle simplicité héraldique : *coupé émanché de gueules et d'argent, à deux étoiles à cinq rais de l'un dans l'autre.* La partition rappelle la contrée d'Etroubles dont la seigneurie appartenait aux sires de Bosses qui portaient : *d'argent au chef émanché de gueules ;* les deux étoiles de l'un dans l'autre sont tirées des armes du Valais.

Octodure (Octodurus), aujourd'hui *Martigny,* fut le premier siège épiscopal du Valais ; saint Théodore ou Théodule en était évêque lorsqu'il participa en 381 au Concile d'Aquilée, sur les rives adriatiques. Deux siècles plus tard, l'évêque Héliodore transporte son siège à *Sion (Sedunum),* d'où il se fait représenter à un Concile de Mâcon en 585.

Conformément à la louable pratique des évêques de Suisse, Mgr Victor Bieler, le prédécesseur de Mgr Adam, écartela à partir de 1927 ses armes personnelles ou familiales avec celles de son siège qui sont : *de gueules à la crosse et à l'épée d'argent, posées en sautoir, la première en barre et la seconde en bande.* Ces armes apparaissent sur de nombreux documents depuis le XVe siècle et sont liées à l'histoire du siège épiscopal de Sion. Aussi est-ce avec raison que la Société suisse d'Héraldique proposa à Mgr Bieler de reprendre ces armes en écartelure comme les autres évêques de Suisse le font avec les armes de leurs sièges. Est-il besoin de préciser que les décrets qui règlent l'héraldique des évêques — décret d'Innocent X en 1644, décret de Benoît XV en 1915, décret de Pie XII en 1951, décret de Paul VI en 1969 — s'occupent des signes *extérieurs* de l'écu dont sont prohibés désormais tout signe temporel désuet (couronne, épée) comme tout signe spirituel superflu (mitre, crosse), mais laissent intacts les meubles *intérieurs* de l'écu qui appartiennent « à l'essence et à l'intégrité des armes » (décret de 1644).

A l'exemple de son prédécesseur, Mgr Adam écartèle normalement les armes de son évêché aux I et IV et ses armes personnelles aux II et III. Il les surmonte d'une croix fleurdelysée qui rappelle le diocèse d'Aoste dont le prélat est originaire ; de plus, les prévôts du Grand-Saint-Bernard étaient autrefois (avant 1752) chanoines de la cathédrale d'Aoste. Or celle-ci a pour emblème quatre fleurs de lys d'argent sur champ d'azur.

Paul Boesch qui a dessiné avec art les armes de Mgr Adam, en les coiffant du seul chapeau épiscopal à trois rangs de

Fig. 10

houppes, a délicatement enroulé les cordonnets de celui-ci pour former la lettre *B*, rappel discret de la famille religieuse du prélat. La devise : UBI CARITAS, IBI DEUS ne figure pas à la lettre dans l'Ecriture, mais elle s'y trouve bien dans son esprit, notamment dans de multiples passages de saint Jean ; elle est tirée d'une antienne pour l'Office du Jeudi-Saint (cérémonie du lavement des pieds) : *Ubi caritas et amor, Deus ibi est* (fig. 10).

7. Saint-Maurice et Bethléem

Mgr *Louis Séverin Haller* est aujourd'hui le doyen d'ancienneté des évêques de Suisse. Né à La Tour-de-Peilz (Vaud) le 11 février 1895, il fut ordonné prêtre le 25 février 1920. Elu par le chapitre le 14 juin et confirmé par le Saint-Siège le 26 du même mois, il a reçu sa consécration épiscopale dans son église abbatiale et cathédrale le 10 août 1943.

On sait que le pape Grégoire XVI a uni, par la lettre apostolique *In amplissimo* du 3 juillet 1840 l'*évêché titulaire de Bethléem,* créé à l'époque des Croisades, à l'*Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (Agaunum),* fondée elle-même en 515 par le roi des Burgondes saint Sigismond, et que par une seconde lettre apostolique du 4 août suivant, lettre *Ea est dignitas,* le même pape a conféré à l'église abbatiale le rang et les honneurs des cathédrales. En outre, l'abbé-évêque exerce sur un territoire séparé de tout autre diocèse (territoire *Nullius*, soit *nullius dioecesis*) — territoire dont la bulle *Pastoralis cura* de Pie XI, du 11 octobre 1933, a précisé l'étendue — une juridiction propre avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les évêques diocésains.

Mgr Haller porte comme blason personnel : *d'or au pal de sable chargé d'une épée versée d'argent à la garde et poignée d'or, la lame chargée de deux règlettes d'or croisées en sautoir.* Ces meubles figurent sur un ancien sceau Haller provenant d'Alsace, d'où la famille est originaire, et paraissent symboliser le métier de forgeron longtemps exercé par la famille. Mgr Haller surmonta d'abord ses armes d'un chef parti *de gueules à la croix tréflée d'argent,* qui est de l'Abbaye de Saint-Maurice, et *d'azur à l'étoile à sept rais d'argent,* qui est de l'évêché de Bethléem (fig. 11). S'inspirant de la coutume romaine, l'écu était surmonté de la seule croix épiscopale, sans mitre ni crosse, mais il s'y trouvait la couronne comtale, autorisée par le décret de 1915, pour rappeler le titre de *comte* accordé en 1782 aux Abbés de Saint-Maurice par le roi Victor-Amédée III en compensation de la renonciation consentie

Fig. 11

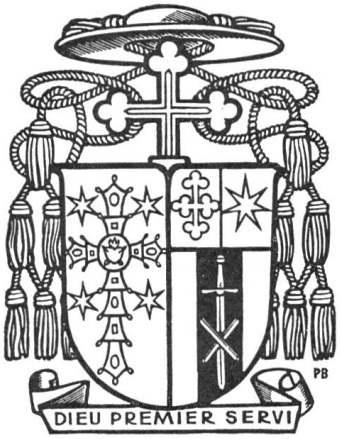

Fig. 12

par l'abbaye à ses droits séculaires sur la seigneurie de Saint-Martin-de-Graine dans la vallée d'Aoste. Lorsque parut le décret de 1951 demandant à tous les prélats de renoncer à tous les titres et insignes temporels, fussent-ils attachés à leur siège, les armes de Mgr Haller furent dessinées à nouveau sans la couronne et toujours sans crosse ni mitre, mais l'écu lui-même ne fut pas modifié.

Paul Boesch, qui était l'auteur de ces deux dessins, fut amené à dessiner une troisième fois les armes de Mgr Haller lorsque ce prélat fut désigné par Jean XXIII, le 4 mai 1959, comme premier abbé primat de la nouvelle Confédération des Chanoines réguliers de saint Augustin. Celle-ci prit pour armes, sur champ de gueules, la croix de la mosaïque constantinienne du Latran en plaçant à sa croisée un médaillon portant un cœur enflammé traversé de deux flèches en sautoir (symbole de saint Augustin), et en cantonnant la croix de quatre étoiles d'or pour représenter les quatre premières Congrégations fédérées de Chanoines (Latran, Autriche, Grand-Saint-Bernard, Saint-Maurice). Ces armes furent placées en parti avec les armes de Mgr Haller telles que décrites plus haut (fig. 12).

Mais une fois encore les armes de Mgr Haller allaient être modifiées. Nommé le 11 avril 1962 grand prieur pour la Suisse de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre,

Fig. 13

Mgr Haller fut invité, selon les règles et coutumes de l'Ordre, à associer les armes de celui-ci à ses armes. Le problème était délicat, car la qualité de grand prieur est personnelle à Mgr Haller et il fallait éviter de paraître l'attacher aux fonctions d'abbé-évêque. La solution fut trouvée en reprenant l'écartelure Saint-Maurice et Bethléem déjà portée par plusieurs prédécesseurs du prélat actuel, et en posant en cœur sur le tout un écu parti des armes du Saint-Sépulcre *(d'argent à la croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes du même)* et des seules armes Haller. Quant à la croix de la Confédération canoniale, elle fut stylisée et placée au-dessus des armes (fig. 13). Cette composition fut réalisée dans un esprit moderne par l'artiste Jean-Claude Morend, de Saint-Maurice.

La devise, exprimée en langue française, est empruntée à une réponse de Jeanne d'Arc à ses juges : DIEU PREMIER SERVI.

8. Einsiedeln

L'Abbaye d'Einsiedeln doit son origine à saint Meinrad qui, au IXe siècle, établit son ermitage dans la Forêt-Sombre où il mourut victime de deux brigands en 861. Sur son ermitage *(Eremus, Einsiedelei)* fut établi en 934 un monastère qui ne tarda pas à devenir, avec Saint-Gall, l'un des principaux centres de vie religieuse et culturelle dans les régions qui forment aujourd'hui la Suisse centrale et

orientale. Depuis la suppression de l'Abbaye de Saint-Gall en 1805, Einsiedeln est l'abbaye bénédictine la plus importante de Suisse.

Dotée à travers les siècles de multiples privilèges par les papes et les empereurs, le pape Pie X, par *Motu proprio* du 7 mai 1907, complété le 22 novembre 1909, lui a reconnu le statut d'Abbaye *Nullius,* c'est-à-dire indépendante de tout évêché. Le pape Pie XII, à son tour, par une bulle du 13 décembre 1947, commençant par ces mots : *Insignis Einsiedlensis vetustissimaque Ordinis S. Benedicti Abbatia Nullius,* confirme son statut indépendant, en dérogeant au principe formulé par le Code de Droit canon selon lequel une abbaye *Nullius* doit comprendre au moins trois paroisses. Dans les limites du monastère, l'abbé d'Einsiedeln jouit d'une autorité pleine et entière comparable à celle des évêques ; comme eux aussi, il fait partie de la Conférence épiscopale de Suisse.

L'abbé d'Einsiedeln était naguère Mgr *Raymond Tschudy,* né le 7 juillet 1914 à Uster, dans le canton de Zurich et le diocèse de Coire, mais qui appartient à une famille originaire de Bâle-Campagne. Ordonné prêtre le 18 mai 1940, il a été élu par le chapitre le 29 octobre 1959 et confirmé par le Saint-Siège le 14 novembre ; il a reçu la bénédiction abbatiale dans la basilique d'Einsiedeln le 23 novembre suivant.

Les armes personnelles de Mgr Tschudy, très simples, ont été fixées lors de son élévation abbatiale : *de gueules au soc de charrue d'argent.* Elles accompagnent les armes traditionnelles de son abbaye : *d'or à deux corbeaux de sable, volant l'un au-dessus de l'autre.* Ces dernières armes illustrent un épisode rapporté dans l'histoire de saint Meinrad : deux corbeaux, habitués à sa présence, poursuivirent les meurtriers du pieux ermite jusqu'à Zurich, où leur comportement et leur insistance attirèrent l'attention sur ces brigands.

Fig. 14

Les deux blasons — Einsiedeln et Tschudy — ne sont pas écartelés, mais demeurent sur des écus distincts et accolés. Leur ensemble est surmonté de la mitre entre la croix processionnelle et la crosse posées en sautoir. Par la présence de la croix qui, de soi, est un signe réservé aux évêques, on a sans doute voulu souligner que l'abbé d'Einsiedeln, étant *Nullius,* est assimilé aux évêques. (Par analogie, on peut relever que l'Instruction du Saint-Siège du 31 mars 1969, en son paragraphe 33, accorde aux abbés *Nullius* de porter les mêmes vêtements que les évêques.)

La devise de Mgr Tschudy : OMNI CARITATE ET SOLLICITUDINE, est tirée de la Règle de saint Benoît, chap. 71.

L'Abbaye d'Einsiedeln a bien voulu nous informer qu'il n'existe pas de papier officiel aux armes de Mgr Tschudy ; aussi nous a-t-elle communiqué son sceau à encre (fig. 14), d'un dessin très moderne. On remarquera aussi que la devise du prélat n'y figure pas.

Mgr Tschudy ayant renoncé à sa charge le 5 septembre en présentant sa démission au Saint-Siège qui l'a acceptée, le chapitre abbatial a élu le 10 octobre 1969 Dom *Georges Holzherr,* qui devient ainsi le 57e *abbé d'Einsiedeln.* Né le 22 janvier 1927 à Neuendorf, dans le canton de Soleure, le nouveau prélat porta d'abord le prénom de Charles jusqu'à son entrée à l'abbaye; ordonné prêtre au Mont-Cassin le 24 juin 1953, il a poursuivi des études de théologie et de droit canon à Rome et à Munich,

et a publié un ouvrage sur la Règle de saint Benoît, ses origines et son interprétation. Le Saint-Siège ayant confirmé le 3 novembre son élection, Mgr Holzherr a reçu la bénédiction abbatiale des mains du cardinal Benno Gut, son avant-dernier prédécesseur, le 22 novembre 1969, dans la basilique d'Einsiedeln.

Les armes du nouvel abbé, créées par Mgr Heim, sont simples et d'une belle qualité héraldique (fig. 15). Conformément à la louable coutume des prélats de Suisse, elles comportent une écartelure : aux I et IV *d'or à deux corbeaux de sable volant l'un au-dessus de l'autre*, qui est de l'Abbaye d'Einsiedeln, et aux II et III *de gueules à une marque d'argent*, qui est le blason personnel du prélat. Cette marque, qui appartient à sa famille, est constituée par un double H formé par les initiales accolées des deux composantes du patronyme : *Holz-Herr*. Les couleurs sont empruntées aux armes du canton de Soleure, d'où Mgr Holzherr est originaire. L'écu est posé sur la crosse seule, selon la règle héraldique pour les abbés.

Mgr Holzherr a adopté pour devise les mots de saint Paul aux Corinthiens : CARITAS PATIENS EST (I Cor. 13, 4), mais elle ne figure pas dans les armes.

Au terme de cette étude [2], nous pouvons constater que les armoiries des évêques actuels de la Suisse sont en général d'une remarquable qualité. Un seul dessin, à Fribourg, datant déjà de 1945, porte encore la crosse et la mitre, dont la récente Instruction du Saint-Siège demande la suppression pour les évêques, et un autre, à Saint-Gall, porte la crosse seule, alors que celle-ci est désormais réservée aux abbés comme leur insigne propre ; Coire présente le seul exemple d'un chapeau archiépiscopal à quatre rangs de houppes. Les attributs extérieurs à l'écu sont exactement conformes au Droit héraldique actuel de l'Eglise dans les armes des évêques de Bâle, de Lugano, de Sion et de Saint-Maurice, et dans celles du nouvel abbé d'Einsiedeln. D'autre part, Lugano et Saint-Gall offrent les seuls cas où sont employées les hachures conventionnelles.

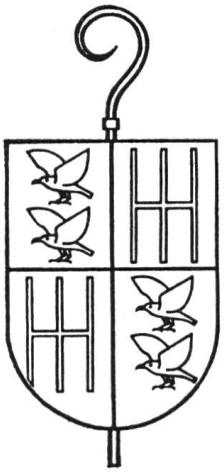

Fig. 15

Tous les évêques conservent l'heureuse coutume d'associer leurs armes personnelles à celles de leur Eglise, ce qui se fait généralement par une écartelure lorsque le prélat porte un seul titre (ainsi Bâle, Coire, Lugano, Saint-Gall, Sion) ; l'association est nécessairement plus compliquée lorsqu'il s'agit de rappeler plusieurs sièges (Lausanne-Genève-Fribourg, Saint-Maurice-Bethléem) ; Einsiedeln, qui accolait naguère deux écus distincts, les écartèle aujourd'hui normalement.

Il convient enfin de louer les auteurs de ces petits monuments d'art héraldique qui ont cherché à donner à leurs créations une ligne artistique, simple et moderne, montrant par là que l'héraldique, en particulier l'héraldique ecclésiastique, peut et doit continuer d'être un art vivant, en même temps qu'elle demeure un moyen d'expression pour rappeler d'intéressants souvenirs ou suggérer des pensées.

[2] Nous nous faisons un plaisir de remercier les Chancelleries épiscopales qui ont bien voulu nous aider dans notre travail en répondant à nos demandes, en particulier MM. S. Giuliani, chancelier de l'évêché, Coire; R. Ludin, secrétaire de l'évêché, Fribourg; A. Egger, archiviste de l'évêché, Saint-Gall; R. P. J. Salzgeber, archiviste de l'abbaye, Einsiedeln; R. P. I. Müller, archiviste de l'abbaye, Disentis; Mlle K. Boos, Fribourg; M. G. Cambin, Lugano; M. E. Ganter, Genève